

SOMMIÈRES UNE PAGE D'HISTOIRE MILITAIRE LES SIÈGES DE 1573 - 1575

S. VOLPELLIERE

***NDLR :** Cet article est composé d'extraits du mémoire de maîtrise d'histoire moderne présenté par monsieur Sébastien Volpellièrre (2002) sous la direction de monsieur Dominique Bi-loghi.*

INTRODUCTION

Notre analyse se doit de démontrer que le siège se fit au nom d'une politique royale en Languedoc et non pas sur l'initiative d'un de ses grands chefs de guerre. Pour étayer cette théorie, nous devons obligatoirement étudier la correspondance tenue par le Maréchal Damville avec le roi ou la reine mère. Rappelons-nous que le duc de Montmorency avait écrit au duc d'Anjou, le 31 janvier 1573, pour lui conter les différentes

étapes de la campagne¹. La lutte des forces royales contre les séditeux se fit sous l'autorité du roi. Une lettre du 27 février demandait au Maréchal d'user de douceur à l'égard de ceux qui se rendraient volontairement à lui². Cette lettre fut très certainement à l'origine de la bienveillance dont le Maréchal Damville fit preuve avec les rebelles Sommiérois. Le siège de Sommières fut traité sérieusement par le roi, car il fut le sujet de plusieurs lettres importantes entre le gouverneur du Languedoc et le roi lui-même qui, le 23 mars approuve le siège de Sommières³. Le 10 avril, Catherine de Médicis écrit à Damville les difficultés du siège de la Rochelle et lui demande de régler rapidement le problème sommiérois, pour ne pas avoir à utiliser l'argent de la recette générale de Montpellier⁴. La dernière lettre dont nous allons parler requiert une grande importance dans la démonstration visant à prouver le réel soutien politique de la monarchie, dans cette lutte menée par le maréchal Damville et ses lieutenants⁵: « *Mon cousin, je loue Dieu de bon cœur de quoy la réduction de ma ville de Sommières c'est faicte par composition & suis bien marry que ceulx qui la defendaient n'y ont voulu plustost entendre, je n'y eusse perdu les gens de bien qui y sont demeurez, & n'y eussiez consumé tant de temps, d'argent & de munitions, estant toutes ce choses très*

¹ Lettre du maréchal de Damville au duc d'Anjou sur la prise de Montpezat, le 31 janvier 1573, Original ; Bibl. nat. fr. 15556, p.170. D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Ed originale t. V, col. 103. L'original se trouve aujourd'hui à la Bibl. nat. ms. lat. 10003. Ou voir Tome XII, *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, p. 1037, liv. 318.

² Bibl. nat., mss. Fr. 3245, p.41.

³ Bibl. nat., mss. Fr. 3245, p.51

⁴ Bibl. nat., fonds français, n° 3202

⁵ D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, voir tome XII, *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, p. 1037, liv. 319. Original, Bibl. nat., mss. Fr. 3245, p.57.

chières & malaisées à recouvrer. J'ay bien considéré les raisons qui vous ont meu de composer, lesquelles sont peremptoires, & n'eussiez peu remectre le dite ville en mon obeissance par un moyen qui m'eust esté plus agréable, tant je désire conserver mes bons serviteurs & suis déplaisant d'employer mes forces & armes contre mes propres subjects ” “ au demeurant mon cousin, je suis contrainct d'employer pour la Rochelle tout l'argent & les munitions que je puis recouvrer, car ayant entrepris de le réduire par la force, puisque ceulx qui sont dedans sont si téméraires de ne vouloir recevoir aucun party, pour avantageux qu'il soit. » Après la prise de Sommières, Damville soumit aux mêmes conditions, les villes de Quissac et du Pont de Beaufort. Il reçut ensuite les huguenots qui lui proposaient une suspension des combats, une trêve d'un mois, en accord avec les desseins royaux⁶. Cette trêve arriva à point nommé pour le Maréchal, car son armée était très fatiguée et comptait dans ses rangs de nombreux malades et blessés. L'hiver rude et la longueur du siège de Sommières obligea Damville à disperser ses troupes en diverses places pour les faire soigner et se reposer.

Si l'on en croit les écrits antérieurs, l'armée du Maréchal Damville se composait de douze mille hommes de pieds, de cinq compagnies de cavalerie lourde, de quatre compagnies de cavalerie légère et d'une artillerie comprenant huit grosses pièces et six couleuvrines. Ces chiffres sont à étudier plus précisément avec l'aide d'un fonds inestimable des archives départementales de l'Hérault, série B, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

⁶ D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, voir Tome XII, *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, p. 1037, liv. 319. Original, Bibl. nat., mss. Fr. 3245, p.57.

La présentation de cette armée risque d'être un peu fastidieuse, car elle est avant tout une étude de chiffres. Nous allons nous placer le 19 juin 1573, pour la revue des troupes du Maréchal Damville au camps de Manduel devant Nîmes⁷.

PRESENTATION DES FORCES EN PRESENCE

La présentation de cette armée risque d'être un peu fastidieuse, car elle est avant tout une étude de chiffres. Nous allons nous placer le 19 juin 1573, pour la revue des troupes du Maréchal Damville au camp de Manduel devant Nîmes⁸.

Gens d'armes.

- Gens d'armes du Maréchal Damville : 120 lances (soit 50 hommes d'armes, 66 archers, 2 trompettes, 1 fourrier, 1 maréchal des logis, 1 guidon, 1 enseigne, 1 lieutenant.)
- Gens d'armes du Vicomte de Joyeuse : 42 lances
- Gens d'armes du capitaine Montdragon : 47 lances
- Gens d'armes du Comte de la Mirande : 64 lances
- Gens d'armes du Seigneur de Maugiron : 28 lances
- Gens d'armes du capitaine Sarlabous, parfois écrit Sarlabos : 37 lances
- L'armée du Maréchal comportait **338 gens d'armes.**

Chevaux légers.

⁷ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.312, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

⁸ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.312, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

- Chevaux légers du seigneur de Sainte-Jalle : 41
- Chevaux légers du seigneur de Ravel-Chalabre : 46 et 16 arquebusiers à cheval (lieutenant, porte cornette, maréchal, 42 chevaux légers, 1 fourrier, 2 trompettes.)⁹
- **87 chevaux légers** étaient présents au camp de Manduel.

Infanterie française.

Régiment de Saint-Géran

- Compagnie Courounelle : 128 hommes.
- Compagnie du sieur de Laval : 136 hommes.
- Compagnie du sieur de Favas : 62 hommes.
- Compagnie du sieur de Montbazin : 133 hommes.
- Compagnie du sieur de Baignolz : 137 hommes.
- Compagnie du sieur de Bergondy : 119 hommes.
- Compagnie du sieur de Espiart : 136 hommes.
- Compagnie du sieur de Fabry : 159 hommes.
- Compagnie du sieur de Olivier : 103 hommes.
- Compagnie du sieur de Terani : 87 hommes.
- Compagnie du sieur de Saint-Bres : 79 hommes.
- Compagnie du sieur de Puget : 114 hommes.
- Compagnie du sieur de Mas : 127 hommes.
- Compagnie du sieur de Taraux : 105 hommes.
- Compagnie du sieur de Parabère : 102 hommes.
- Compagnie du sieur de Lagarde : 119 hommes.
- Compagnie du sieur de Lucanne : 88 hommes.
- Compagnie du sieur de Donnes : 113 hommes.

⁹ Nous n'avons pas le détail des chiffres.

- Compagnie du sieur de Fontanilhe : 154 hommes.
- Compagnie du sieur de Gaujac : 73 hommes.
- Compagnie du sieur de Mazet : 132 hommes.
- Compagnie du sieur de Vaulx : 68 hommes.

Il faut ajouter à cela les compagnies des sieurs de Le-caillon, Montmirat, la Tourette, Challes, la Couronne et Boys portant l'effectif du **régiment de Saint-Géran à 3507 hommes divisés en 28 compagnies**. A l'infanterie française, nous devons ajouter le **régiment corse d'Alphonse D'Ornano** comprenant **1165 hommes divisés en 11 compagnies**. En ce qui concerne le siège de Sommières, il fallait ajouter à l'armée du Maréchal Damville, les **17 compagnies** d'infanterie gasconne du régiment de **Savignac** et les hommes chargés de l'artillerie.

Artillerie française.

- Un commissaire : le dit Baptiste.
- Un prévôt : Raffin.
- Un capitaine de charroi.
- 26 charretiers conducteurs de 60 chevaux qui tirent les canons.
- 4 gardes de munitions.
- 4 canonniers, 2 aides canonniers.
- 5 maréchaux.
- 5 charrons et charpentiers.

A ces chiffres s'ajoutaient un nombre conséquent de pionniers fournis par divers diocèses pour réparer les chemins avant le passage des pièces d'artillerie.

Cette liste nous présente l'armée du Maréchal Damville dans les années 1573-74, malgré quelques lacunes en ce qui concerne le nombre exact de combattants du régiment Savignac. Il semble impossible d'atteindre les effectifs d'infanterie avancés par nos diverses sources et références bibliographiques¹⁰ : « *On y comptait dix ou douze mille hommes de pieds.* »

INTENDANCE DE L'ARMÉE DU MARECHAL

Financement de l'armée du Maréchal Damville.

Une chose est sûre, la poursuite de cet interminable conflit posa obligatoirement le problème du financement, car l'entretien des troupes coûtait très cher. Au début de cette guerre, la royauté a estimé qu'il ne s'agissait que d'un conflit local, donc le financement de l'armée royale devait se faire par la province¹¹ : « *Quant aux soldats qui sont avec vous, vous regarderez de les faire dorénavant payer par le pays ; car puisqu'ils sont pour leur garde, il est force qu'ils les payent.* » De nombreuses sources d'archives émanant de la cour des comptes de Montpellier nous permettent d'étayer cette version, et de prouver que les guerres de religions furent financées en partie, par la province elle-même. En 1564, le Vicomte de Joyeuse emprunta aux nobles et bourgeois aisés du diocèse d'Agde pour payer la solde des gens de guerre. Le document

¹⁰ D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, voir Tome XI, livre LXXXIV, *Damville assiège Sommières*, p 559.

¹¹ D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc* voir Tome XII, *Preuves de l'histoire du Languedoc*, preuve n°295, art. 4.

est très détaillé, mais de s'y perdre ne renforcerait pas notre propos¹².

Quelques années plus tard, en 1572-1574, le maréchal Damville ordonna une imposition à la ville de Montpellier¹³ pour l'entretien de ses gens de guerre qui étaient en garnison. Il fit de même à Nîmes où il imposa tous les habitants sur les deniers ecclésiastiques du bas diocèse, un sol par livre était prélevé pour conduire ses opérations militaires⁷. La partie principale du financement de la guerre incombait aux Etats du Languedoc qui votèrent le 16 janvier 1573 un emprunt de trois cent mille livres, destiné à la réduction des places rebelles et au nettoyage du pays¹⁴. Un dernier document en notre possession traite d'un emprunt de 1500 livres fait sur les plus aisés de Montpellier, à la demande du Maréchal Damville pour l'entretien de ses compagnies¹⁵. Une lettre de Charles IX montre toute l'ampleur financière d'une campagne militaire ; il demandait au Maréchal Damville de faire un minimum de frais car le siège de la Rochelle engouffrait toutes les finances royales. Le document pourrait être une prémisse à une question très simple : comment furent utilisés les fonds prélevés pour la campagne ? La réponse tentera de mettre à jour quelques points de l'intendance d'une armée des guerres de religions¹⁶:

« au demeurant mon cousin, je suis contrainct d'employer pour la Rochelle tout l'argent & les munitions que je puis recouvrer, car ayant entrepris de le réduire par la

¹² Archives départementale de l'Hérault, série B 22.265, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

¹³ Ibid., série B. 22.282

¹⁴ Ibid., série B. 22.308

¹⁵ Arch. Mun. de Montpellier, armoire C, f° 82, le 24 juin 1572.

¹⁶ D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, voir Tome XI, livre LXXXIV, *Damville assiège Sommières*, p 559

force, puisque ceulx qui sont desdans sont si téméraires de ne vouloir recevoir aucun party, pour avantageux qu'il soit [...] Il vous faut cependant, mon cousin, ayder le mieulx que vous pourrez & si vous pouvez attaquer les principales villes qu'ilz occupent faute de munitions, vous adresserez aux moindre & plus facile, faisant grâce à ceux qui vous recognoistront & chation les obstinez. La cavalerie vous est nécessaire & vous ne la pouvez entretenir sans argent. Au moyen de quoy, ne vous en pouvant envoyer d'icy, je me suis advisé adresser une commission aux trésoriers de France & généraux de mes finances de Montpellier, pour emprunter par cela, à condition de rente et au denier douze sur les deniers les plus clairs de ma recvepte générale, la somme de soixante mil livres, tant pour le payement de ma gendarmerye qui est très près de vous, que pour les Corses & aultres despences plus pressées, estant tous ce que j'ay peu faire en ceste nécessité, dont je vous pris vous servir & aider au mieulx qu'il vous sera possible, & s'il y a quelques bonnes bourses par dela, faicte qu'elles soient ouvertes ».

Le désengagement financier de la monarchie donnait aux grands chefs de guerre une certaine autonomie, leur laissant ainsi les moyens de tirer au maximum profit de la conjoncture, en imposant leur seule autorité aux chambres provinciales. La levée des contributions ne se faisait pas toujours dans les meilleures conditions, même auprès des églises catholiques et des consulats des grandes villes de la province. Le 28 février 1573, au camp de Sommières, le Maréchal Damville, manda par lettre aux consuls et diocésains de Nîmes d'envoyer, le plus rapidement possible, la part de charrettes, pionniers, chevaux et vivres auquel ils devaient cotiser, conformément à la délibéra-

tion des états tenus à Montpellier¹⁷. Les intérêts financiers et politiques furent les moteurs de retournements spectaculaires au sein même des alliances. Ces propos viennent un peu tôt dans notre analyse et seront développés de façon approfondie ultérieurement. Dès lors il faut s'attacher à l'utilisation pratique des financements, dans la conduite de la guerre, une grande armée devait avoir une bonne intendance pour espérer sortir d'un conflit. Nous pouvons déterminer grâce aux sources, si l'armée royale en cette fin de XVI^{ème} siècle pouvait être considérée comme une armée moderne. La vérification de cette hypothèse passe par l'analyse de l'organisation du ravitaillement de cette armée, en clair, comment était-elle nourrie, logée, soignée ou même enterrée ?

Ravitaillement de l'armée royale.

Sur un plan général, ces interminables violences militaires eurent pour cause immédiate la ruine de la région. L'habitude avait été prise de piller les récoltes de l'adversaire et de s'emparer de tout son cheptel. Les exemples font légions, et les conséquences étaient souvent terribles, car de pillages en pillages, de destructions en destructions, les troupes éprouvèrent des difficultés à se nourrir, d'autant que certains circuits commerciaux, étaient alors interrompus. La conséquence militaire de ces problèmes se situe dans l'impossibilité pour l'armée royale, une fois son action terminée, de faire accepter la défaite aux villes protestantes. Les huguenots des places les moins stratégiques savaient que le roi ne pourrait pas intervenir systématiquement pour rendre le pouvoir aux catholiques. Les luttes futures trouvèrent un de ses moteurs dans ce phénomène,

¹⁷ A.M de Nîmes, antérieure à 1790, série DD, troubles anciens, pardons, rémission..., 1573.

le conflit s'arrêta sur un statu quo qui laissait les forces en présences relativement libres de leur destinée.

L'impossibilité pour l'armée de trouver les vivres sur le terrain, imposa la mise en place d'une organisation, qui se développa et se perfectionna, peu à peu, donnant naissance à une vraie intendance.

Cette intendance militaire devint un facteur déterminant dans la conduite de la guerre, elle est suffisamment au point dès 1573, pour que le maréchal Damville puisse assurer le ravitaillement de son armée. Il en appelle aux diocèses du haut Languedoc¹⁸ et les avise de la contribution en nature qu'ils doivent fournir ; cette participation est alors centralisée à Beaucaire, et gérée par les commissaires aux vivres. Ces officiers royaux étaient chargés de cette mission. La chance nous a permis de découvrir leurs noms et leurs salaires mensuels en cette année 1573¹⁹. Jean de Fons Garde des Sceaux au présidial de Beaucaire, 100 livres (2 658 €) par mois, salaire identique pour Joseph Dolon et François le Roy trésorier du domaine et de la sénéchaussée de Nîmes. Honoré de Thieuloy, contrôleur au grenier à sel de Beaucaire, garde général et distributeur des munitions, touche un salaire approchant les 60 livres (1 595 €) Quant aux clercs, leurs salaires oscillent entre 15 (395 €) et 75 livres (1994 €) Ces commissaires étaient recrutés pour la plupart parmi les magistrats de la Cour des Aides, de la Chambre des Comptes ou des sièges présidiaux. Ces hommes avaient pour charge de gérer les recettes et les dépenses des munitions et vivres pour l'entretien de l'armée du Maréchal Damville, au

¹⁸ Toulouse, Lavaur, Comminges, Rieux, Montauban, St Papoul, Albi et Castres.

¹⁹ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.294, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

magasin de Beaucaire. Ils répondaient à des besoins vitaux de l'armée permanente qui avait besoin de spécialistes, dans l'achat, la distribution des vivres, du fourrage et du matériel. Dans l'été 1573, le Maréchal Damville fit une ordonnance prescrivant la saisie des moutons, des bœufs, du blé, de l'avoine et du vin dans tous les lieux où l'on pourrait en trouver. Ils furent estimés par des experts et payés par les commissaires ; on obtint à Lunel-Viel 215 brebis, à Lansargues 200 brebis, à Candillargues 150 brebis, et 6 muids de vin, à Lunel 56 tonneaux, à Aigues-Mortes 102 muids²⁰. La commission du Maréchal Damville gérant l'approvisionnement de son armée, est aussi habilitée à faire emprisonner les députés des diocèses qui ne feraient pas leur devoir quant aux munitions à fournir²¹. Un document très riche nous permet de mesurer les taxations des diocèses du Haut Languedoc pour la période de juin à septembre 1573 et nous laisse entrevoir l'importance des besoins de cette armée, campée sous les murs de Montpellier²².

Diocèses.

- Toulouse : blé, 3701 sétiers ; avoine, 125 charges ; vin, 129 muids ; mouton, 719 ; bœuf, 379 quintaux.
Toulouse-ville : blé, 2117 sétiers ; avoine, 72

²⁰ Ibid., B. 22.294, Unités : **muid** : mesure de capacité pour les liquides, les grains, le sel, à Paris 268 litres pour le vin, 1872 litres pour les matières sèches, 400 kilogrammes dans le diocèse de Nômis. V. futaille, tonneau, barrique. **Sétier** : mesure de capacité pour le grain, environ 300 litres. Mesure pour les liquides, valant 8 **pintes** (1 pinte vaut 0.93 litres).

²¹ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.295, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

²² Ibid., partie nommée, *Taxation des diocèses*.

- charges ; vin, 78 muids 5 barraux²³ ; moutons, 415 ; bœuf, 217 quintaux.
- Lavaur : blé, 2747 sétiers ; avoine, 103 charges ; vin, 95 muids et 10 barraux ; moutons, 94 ; bœuf, 291 quintaux.
 - Rieux : blé, 498 sétiers ; avoine, 16 charges ; vin, 16 muids et 15 barraux ; moutons, 533 ; bœuf, 291 quintaux.
 - Comminges : blé, 111 sétiers ; avoine, 8 charges ; vin²⁴ ... muids et 22 barraux, moutons, 17 ; bœuf, 11 quintaux.
 - Montauban : blé, 498 sétiers ; avoine, 34 charges ; vin, 32 muids et 12 barraux ; moutons, 183 ; bœuf, 96 quintaux.
 - Saint-Papoul : blé, 407 sétiers ; avoine, 49 charges ; vin, 48 muids et 14 barraux ; mouton, 273 ; bœuf, 244 quintaux.
 - Albi : blé, 4460 sétiers ; avoine, 145 charges ; vin, 145 muids et 4 barraux ; mouton, 869 ; bœuf, 469 quintaux.
 - Castres : blé, 2613 sétiers ; avoine, 81 charges ; vin, 91 muids un barral ; mouton, 507 ; bœuf, 267 quintaux.

Les commissaires des vivres durent assurer l'acheminement de 11000 hectolitres de blé, 5000 hectolitres de vin, 2000 hectolitres d'avoine, plus de 2000 quintaux de bœuf et 3600 moutons pour les centraliser dans le Bas Languedoc. La commission acheta du blé à des particuliers, ainsi Alexis Arnaud, un bourgeois de Beaucaire, fut chargé

²³ Unités : **un barral** : unité de volume valant 60 litres.

²⁴ Ibid., partie du document illisible.

d'acheter 40 saumées²⁵ de blé à la duchesse d'Uzès. Un document ayant trait aux comptes fait mention de blé trouvé à Pomerol, après la réduction du lieu à l'obéissance ; le total confisqué approchait les 913 sétiers. Le blé pour les troupes était parfois récolté par des troupes de moissonneurs, près des villes assiégées ou des camps militaires²⁶. Des soldats étaient aussi employés dans les divers moulins de la région pour la mouture des blés, le pressage de l'huile, la confection de chandelles et la coupe du bois. Des boulangers étaient embauchés pour faire le pain (des pains d'une livre) utilisé pour ravitailler les unités. Ce marché était très intéressant pour les artisans, ils se livraient une concurrence sauvage : les boulangers donnaient en moyenne 230 pains par saumée de blé ; Olivier et Moynier de Beaucaire s'engagèrent à en donner 235 pour remporter une affaire fort lucrative. La guerre créait un marché financier très intéressant à tous les niveaux de l'échelle, les distributeurs et les comptables chargés des vivres s'enrichirent souvent grâce aux prélèvements faits sur les marchandises.

La distribution des vivres suivait une organisation bien établie, les hommes de guerre recevaient leur ration en fonction de leur grade. L'utilisation d'un exemple reste le meilleur moyen de démontrer le fonctionnement de ce système : chez les gendarmes, un simple soldat recevait, 6 pains d'une livre par jour, alors qu'un archer n'en reçoit que 4 ; le capitaine prend une ration équivalente à celle de 6 hommes d'armes, le lieutenant à 4, l'enseigne à 3, et le maréchal des logis à 2. La ration de vin était réduite pendant cette période car la production fût mauvaise et les réserves infimes ; ainsi, une compagnie de cavalerie ne recevait que 6 barreaux de vin (350 l.). Une

²⁵ Unités : **une saumée** : 4 sétiers, **une grosse charge** : 1 tonne.

²⁶ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.285, f°12, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

compagnie d'infanterie de 80 hommes et moins touchait par jour ; 3 moutons et 3 barreaux de vin, pour 100 hommes ; 4 moutons et 4 barreaux de vin ; pour 150 hommes, 6 moutons et 6 barreaux de vin. Ces chiffres sont théoriques et en accord avec la réglementation sur le ravitaillement des garnisons mis en place par la commission aux vivres du magasin de Beaucaire. La réalité était souvent très différente ; des cahiers de reçus des gardes généraux du magasin de Montpellier et Lunel donnent la provenance de ces vivres et leur destination avec l'ordre de distribution²⁷. Les rations étaient les suivantes :

- **Les capitaines et maîtres de camps** recevaient en réalité, 12 pains, 12 pichets de vin²⁸, 9 livres de chair.
- **Le lieutenant** : 8 pains, 8 pichets, et 6 livres de chair.
- **L'enseigne** : 6 pains, 6 pichets, 4 livres et ½ de chair.
- **Le sergent ou maréchal des logis** : 4 pains, 4 pichets, 3 livres et ½ de chair.
- **Le caporal** : 3 pains, 3 pichets, 2 livres et ½ de chair.
- **Le soldat** : 2 pains, 2 pichets, 1 livre et ½ de chair.

Ces chiffres sont intéressants car ils montrent que les soldats de l'époque moderne recevaient des rations alimentaires beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui. Un soldat mal nourri n'hésitait pas à quitter sa compagnie en rompant son engagement, mais il existait déjà des abus, telles des rations enregistrées pour les compagnies colonelles où le chef percevait parfois des suppléments de nourriture disproportionnés.

²⁷ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.288, f°2, Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

²⁸ Unités : **un pichet** représente 1 litre et 202 millilitres.

Selon le règlement du Maréchal de Bellegarde, un colonel recevait en cette année 1577, 1200 pains de 208 grammes et 4 moutons par jour. Ces abus, multipliaient de beaucoup la quantité de victuailles dont avaient besoin quotidiennement les troupes du maréchal Damville. On trouve là, les racines d'une politique de financement mettant en place des impositions et des emprunts forcés sur les biens aisés de la Province. Ces chiffres globaux ne nous disent rien, donc pour se rendre compte de la valeur des vivres, nous avons cherché le prix moyen de ces denrées. Les calculs sont parfois approximatifs car les unités de valeurs diffèrent en fonction de leurs lieux de provenance. Un facteur d'erreur réside aussi dans le fait que nous ne possédons pas de relevés donnant les prix à l'unité, nous obligeant à faire des calculs de moyennes approximatifs²⁹ :

- **Blé** : entre 4 et 6 livres le sétier, ce qui représenterait en devises actuelles, entre 106 et 159 € les 300 litres.
- **Froment** : entre 3 ½ et 6 livres le sétier, (entre 79,5 et 159 € les 300 litres.)
- **Avoine** : entre 1 et ½ et 2 livres le sétier, (entre 41 et 53 € les 300 litres.)
- **Mêlé** : entre 1 et 1 livre ½ le sétier, (entre 26,5 et 41 €.)
- **Foin pour les chevaux** : 12 sols le quintal, représente (4,5 € les 100 kilogrammes.)
- **Farine** : 4 livres le quintal, (106 € les 100 kilogrammes.)

²⁹ Archives départementale de l'Hérault, série B 22.288, 22.294, 22.292, 22.311, 22.331... Cour des comptes, aides et finances de Languedoc, Comptabilité des gens de guerre.

- **Pain** : 1 pain coûte entre 4 et 10 deniers, le prix moyen semble être 6 deniers, (20 centimes € le pain.)

Infanterie : solde des gens d'armes.

Référence	date	Grades	Solde par mois	Solde en €	Solde par an €	Ravitaillement journalier
A.D.H B 22296	Mai 1574	Capitaine de camps	40 livres	1064	12758	Pain : 12 pichet : 12 chair : 9 livres
A.D.H B 22292	Août 1573	Lieutenant	30 livres	798	9569	Pain : 8 Pichet : 8 Chair : 6 livres
A.D.H B 22296	Août 1573	Enseigne	25 livres	665	798	Pain : 6 Pichet : 6 Chair : 4 1/2
Ibid.	1573	Archer	25 l.	665	798	Pas de réf.
A.D.H B 22309	Avril 1573	Sergent	15 livres	399	4785	Pain : 4 Pichet : 4 Chair : 3 1/2
A.D.H B 22288	Février 1573	caporaux	10 livres	266	3190	Pain : 3 Pichet : 3 Chair : 2 1/2
A.D.H B 22296	Mai 1574	Lances	9 livres	239	2870	Pain : ? Pichet : ? Chair : ?
A.D.H B 22289	Février 1573	Soldat avec Corselets	9 livres	239	2870	Chair : ? Pichet : ? Pain : 2

Cavalerie : soldes des chevaux légers en 1573.

Référence	grade	Solde	Solde en €	Solde par an en €
B 22 296	Capitaine	60 livres	1594	19135

B 22 309	Cornette	40 livres	1063	12758
B 22 289	Sergent	30 livres	798	9569
B 22 296	Trompette et soldat	25 livres	664	7974
B 22 296	Aumônier	25 livres	664	7974 s

Les salaires des compagnies n'étaient pas toujours identiques, ils restaient très souvent en rapport avec le prestige du chef de la compagnie. Nous possédons un exemple, riche d'enseignements, avec les soldes des hommes de la compagnie de cavalerie de Saint-Roman.

Référence	grade	Solde	Solde en €	Solde par an en €
A.D.H B 22 292	Saint Roman	500 livres	13290	159480
Ibid.	Lieutenant	100 livres	2658	31896
Ibid.	Cornette	80 livres	2126	25516
Ibid.	Maréchal des logis	40 livres	1063	12758
Ibid.	Trompette	33 livres 6 sous 8 d	879	10548
Ibid.	Gens d'armes	33 livres 6 sous 8 d	879	10548

LA LOGISTIQUE D'UNE ARMÉE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Son armement.

Nous avons la chance de posséder un travail époustouflant de Douais C. datant déjà de 1892 ; il a dépouillé toutes les archives du fonds privé du baron de Fourquevaux mis à sa disposition par Madame la comtesse de Castelbajac. La partie, « notes », de son travail est un vrai fonds d'archives embras-

sant trois périodes : la période de préparation à la reprise des hostilités après la Saint-Barthélemy (octobre 1572 - 10 janvier 1573) ; la période de la lutte (janvier - août 1573) ; et la période des négociations après la première "surséance des armes" (août 1573 - mars 1574). L'intérêt pour notre recherche se trouve dans la mission donnée par Damville au baron de Fourquevaux, faire l'inventaire de l'arsenal de Narbonne³⁰ : « *Pour le regard de l'artillerie de Narbonne [...] je vous prie bien fort la faire monter et équiper, qu'il ne faille que la faire marcher.* »

L'artillerie de l'armée du maréchal fut regroupée au début de l'année 1573 à Aigues-Mortes ; elle était composée d'une partie de l'arsenal de Lyon, et de tout l'arsenal de Narbonne. Il semblerait que l'état de l'arsenal de Narbonne n'était pas des plus satisfaisants ; il imposa de fortes dépenses au Languedoc. L'artillerie de Lyon arriva à Aigues-Mortes dans les premiers jours de février, prête à être utilisée pour le siège de la ville rebelle de Sommières³¹ : « *A la fin l'artillerie de Lion m'est arrivée en Aiguesmortes et suis toujours attendant celle de Narbonne, qui est la calle, faulte d'avoir vent propre pour faire voyle. Si je l'avoys, ou au moins les munitions, je commenceroys d'assaillir quelque une des places occupées par les rebelles. Mais à faute de cela, je fais stanter et vivre l'armée dans la terre de l'ennemy le mieux que je puis. Cependant je*

³⁰ Annales du Midi, revue archéologique, historique et philosophique de la France méridionale, DOUAIS C., *Guerres de religions d'après les papiers du Baron de Fourquevaux, 1572.1574*, publié par THOMAS A., éd. Privat, Toulouse, 1892, p. 38.

³¹ Annales du Midi, revue archéologique, historique et philosophique de la France méridionale, DOUAIS C., *Guerres de religions d'après les papiers du Baron de Fourquevaux, 1572.1574*, publié par THOMAS A., éd. Privat, Toulouse, 1892, lettre du maréchal Damville au Baron de Fourquevaux le 6 février 1573, p.37.

n'oublie rien, ce me semble, pour les préparatifs de ce que me sera nécessaire pour un grand effort. » Nous utilisons l'inventaire des armes et de l'artillerie du baron Fourquevaux, pour présenter l'état des forces d'artillerie de l'armée du Maréchal Damville.

Inventaire de l'arsenal de Narbonne.

L'inventaire est présenté en s'appuyant exclusivement sur les papiers du Baron de Fourquevaux, les chiffres sont inchangés, mais nous les avons transformés en chiffres arabes, pour rendre la lecture du document plus facile. Dans un premier temps nous présentons l'armement opérationnel, le coût des réparations qu'il a subies et le matériel utilisé pour les réaliser.

Canons de l'arsenal

- 4 doubles canons.
- 1 grande couleuvrine.
- 3 couleuvrines bâtardes.
- 19 couleuvrines moyennes.
- 1 faucon.
- 22 fauconnaux.
- 75 arquebuses à croq.

Beaucoup de pièces d'artillerie étaient en fer coulé, ou en fonte grise, mais elles n'étaient utilisées que dans la marine ou sur les côtes, à cause de leur fragilité et de leur poids. Une seconde fusion au métal améliorerait cette fonte en la rendant moins aigre. Une grande partie des canons de l'arsenal de Nar-

bonne fut refondue à la demande de Monseigneur de Biron, grand maître de l'artillerie du roi³².

Le siège de Sommières fut certainement mené par 8 grosses pièces composées de canons de type Dragon de calibre 40 livres, qui pesaient 7000 livres : 3,5 tonnes et mesuraient 16 pieds $\frac{1}{2}$ de long (5 m 30.) Elles étaient transportées par un attelage de 21 chevaux chacune et il fallait pour les utiliser 5 canonniers et 30 pionniers. Il y avait aussi 6 coulevrines montées sur des affûts de sièges, d'un calibre de 15 livres, 2 onces, de 9 pieds et 10 pouces (3 m) de longueur pour un poids total de 6500 livres (3,2 tonnes.) Il fallait un attelage de 17 chevaux pour mouvoir ces canons, et 4 canonniers et 24 pionniers pour les utiliser. Les armements et ustensiles nécessaires à l'utilisation de ces pièces d'artillerie sont, 6 leviers de manœuvre, deux masses, 1 écouvillon, 1 refouloir, 1 coussinet, 1 dégorgeoir, 1 corne d'amorce, 1 boute feu, 1 gargoussier, 1 balai, 1 chapiteau, des bouchons, des boulets. L'artillerie de siège était transportée avec un affût de siège, composé de 2 flasques, 4 entretoises, 1 semelle, 1 vis de pointage, 1 écrou en cuivre fixé à la semelle par deux boutons, 1 essieu en bois, et deux roues. L'artillerie avait aussi besoin de différentes voitures, de chariots à canon, des chariots à munitions, de caissons à munitions, de caissons d'outils, de charrettes à munitions et à boulets, des tombereaux, des civières à toile pour le transport des poudres.... La voie des voitures, c'est à dire sa largeur à l'intérieur des roues était de 56 pouces et demi (1 m 50) pour les transports sur les routes et 45 pouces et demi (1 m 21) à l'intérieur des places. Le transport des pièces était fastidieux, très lent; l'on se souvient que le maréchal dût attendre l'arrivée des pièces de l'arsenal de Narbonne à Aigues-Mortes pour

³² DOUAIS C., *Annales du Midi*, op.cit., note I, Pièces de l'arsenal de Narbonne (copie du temps), p. 67.

pouvoir commencer la campagne. Des transporteurs étaient payés pour assurer le transport de l'artillerie. Un papier de compte des archives de l'Hérault parle d'une certaine somme remise « à Gaspard de Némuso voyage à Aiguesmortes conduisant certains attirails (sans plus de précision) pour la conduite de l'artillerie des pièces qui estoient au camp de Sommières³³. » Cette artillerie fut la principale actrice de la lutte contre les huguenots, enfermés dans leurs places fortes. Mais quelle était réellement la force de frappe de cette artillerie ?

Force de frappe d'une armée pendant les guerres de religion.

Pour déterminer ce pouvoir de destruction, le meilleur moyen est de prendre l'exemple du siège subi par la ville de Sommières du 18 février au 9 avril 1573. Les pièces de canon, hissées sur les pentes dominant la forteresse, furent pointées sur le front nord du château, et tirèrent sur les remparts, entre les deux tours du château. La tour Montlaur fut abattue et boucha dans sa chute une brèche faite dans la muraille. E. Giry indique que la tour tomba le 18 février à dix heures du matin « toute entière, et sans se séparer en morceaux jusques à ce qu'elle coucha par terre³⁴ » Pourtant J Mesqui a remarqué en regardant la gravure de 1622, que la tour de Montlaur y figure encore, mais elle est beaucoup moins haute que la tour Ber-

³³ Archives de la ville de Montpellier, archives du greffe de la maison consulaire, Tome VII, armoire C, f°73. v°.

³⁴ Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir l'Histoire de France*, Paris, 1759, t. I pièces n°10 et 13, *Mémoire de Jean Philippi, Histoire des deux sièges de Sommières*, GIRY E., édition originale, Benoist Rigaud, Lyon, 1578, p.13 à 23.

monde. Sur la gravure de 1573, elles sont de hauteur identique, ce qui laisse supposer que seule la partie haute de la tour fut détruite par la canonnade de 1573. Damville plaça alors de nouvelles pièces d'artillerie près de la tour de la Glacière ; les tirs firent une brèche de 30 mètres, pourtant insuffisante pour conduire le moindre assaut. Quelques jours plus tard, le maréchal ordonna une canonnade orientée depuis le nord, qui eût raison de la tour de la Vignasse et de toute la courtine orientale allant jusqu'à la brèche faite par les premiers tirs de canons. Nous pouvons tirer plusieurs conclusions des résultats de ces canonnades à répétition : elles firent beaucoup de dégâts et détruisirent 2 tours ainsi que la courtine orientale, firent 2 brèches importantes dans les remparts. Ces résultats probants ne permirent pourtant pas à l'armée du maréchal de prendre la ville, ce furent les huguenots qui se rendirent en négociant de très bonnes conditions. Une idée importante doit ressortir de ce demi-échec : l'armée du Maréchal était très puissante mais lui ne fut jamais un grand chef de guerre, un stratège. Il était brave, mais le constat militaire en Languedoc ne fut pas exceptionnel, il eut du mal à prendre des petites villes comme Sommières, Saint-Gilles ou Clermont-Lodève, et échoua complètement devant Montpellier. L'infériorité de Damville se fit réellement remarquer en cette année de 1569, où Montgommery, véritable chef de guerre lui glissa entre les mains en passant la Garonne pour conquérir le Béarn³⁵. Il ne réussit jamais d'aussi grand coup militaire, mais il possédait, comme son père, le connétable Anne de Montmorency, des qualités moins brillantes mais solides d'organisateur et d'administrateur. Damville ne manqua jamais d'argent pour payer ses troupes et les approvisionner, même dans les périodes les plus difficiles. Les petites villes et campagnes des diocèses du Bas Languedoc

³⁵ D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire Générale du Languedoc*, Tome XI, p. 519, Bordenave, *Histoire du Béarn et de Navarre*.

jusqu'à Narbonne, reconnurent toujours son autorité et lui payèrent les impôts lui permettant de mener sa guerre.

Cette puissante armée reprit grand nombre de villes protestantes en faisant parfois même preuve de zèle, mais elle ne parvint jamais à imposer le catholicisme dans la province. Les succès militaires ne furent que très rarement des réussites sur le plan religieux, la terreur conduisait bien sur les plus faibles à la conversion, mais elle n'éteignait pas les passions. Le Maréchal Damville commença sa mission en Languedoc en terrorisant les huguenots, puis quelques années plus tard, il changea de politique en acceptant très souvent de faire des compromis avec les rebelles, une politique qui le rendit suspect à la cour.

Rappel de l'évolution des guerres en Languedoc mise en rapport avec la carrière de son gouverneur le Maréchal Damville.

Damville appartenait à une race d'hommes des plus particulières. Il n'était pas un grand chef militaire, nous l'avons vu, mais il était dépourvu de tous scrupules et doté d'un sens politique sans égal. Il sut toujours se jouer des intrigues et des manigances de ses alliés et de ses adversaires pour devenir un gouverneur de province hors du commun. Il ne faut pas avoir une vision idyllique du Maréchal Damville ; il déploya parfois des cruautés inutiles ou des canailleries monumentales pour

mener à bien ses projets. Son fils, moins brillant expia les fautes de son père en passant sur l'échafaud en 1632.

Nous allons étudier maintenant l'évolution de la carrière du Maréchal Damville, et son influence dans les rebondissements de ces guerres de religion. Il est très courant de faire débiter la carrière de Damville le 12 mai 1563, date de son avènement à la fonction de gouverneur du Languedoc ; il serait certainement plus juste de la faire commencer sous le règne d'Henri II pendant la lutte opposant la famille de Guise, et le connétable de Montmorency, son père. Rappelons que cette lutte créa une scission entre les nobles du royaume, ce jusqu'à la mort d'Henri II en 1547. La famille de Guise devint par son influence sur le nouveau roi, une des actrices principales de la politique royale et le connétable de Montmorency, entré en disgrâce, se retira à Chatigny pour intriguer contre Charles IX. Il avait cinq fils (Henry était le second) et plusieurs filles toutes mariées à de puissants seigneurs, l'amiral de Coligny était son neveu. Le connétable se rapprocha des Bourbons, princes de sang qui n'avaient alors aucune influence sur les décisions politiques du royaume car le roi et la régente les laissaient hors des conseils. Les princes de sang s'allièrent avec les religieux et le connétable de Montmorency pour manifester leur mécontentement à propos de la politique royale. La mort de François II changea les données de l'Etat et les guerres de religion qui éclatèrent à la même période, coûtèrent la vie aux plus puissants chefs des différents partis : le Duc de Guise, Anne de Montmorency et plus tard Condé et Coligny³⁶. Dans cette période, Damville prit parti pour son père avec une ardeur extrême, il s'engagea à pourvoir à la sûreté du prince de Condé et

³⁶ LA FERRIERE. *Correspondance de Catherine de Médicis, documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, Imprimerie nationale, Tome I, p. 43 et 81.

se rendit à la cour pour demander publiquement au roi d'interdire aux Guise de se mêler des affaires de sa famille. Cette anecdote ne sert qu'à montrer le caractère bien trempé et le courage du sieur Damville.

A son retour d'Angleterre, le 12 mai 1563, il fut nommé gouverneur du Languedoc à la suite de la démission de son père, et fit à ses débuts une démonstration de force pour assurer les intérêts royaux dans la province. La même année à Toulouse s'organisa sous l'égide des Capitouls et du Parlement, la «Ligue pour la défense de la religion romaine. »

Damville était très sévère avec les protestants qui se plaignirent même au roi de voir l'édit de pacification rester lettre morte entre ses mains. Il entraînait dans les villes protestantes, établissait des garnisons, désarmait les rebelles et faisait fouetter les mécontents. Il interdit même aux juges protestants d'invoquer le nom de Dieu avant de rendre leurs arrêts ou jugements. La cavalerie de Damville pillait les campagnes et se livrait à tous les vices. Clausonne de Nîmes et Ferrière de Castres décidèrent même de porter au roi en séjour à Toulouse, les doléances de leurs coreligionnaires. Cette situation fut difficile pour Damville, mais son père qui avait encore de l'influence à la cour obtint l'emprisonnement de Clausonne pour calomnies.

Les religionnaires considérèrent dès lors Damville comme leur pire ennemi, et le roi fut obligé de modérer le zèle de son gouverneur qui refusait aux protestants l'accès aux lieux de culte malgré le nouvel édit. Il lui manda aussi de cesser de poursuivre en justice des délits commis avant la promulgation de cet édit, et de n'expulser les ministres réformés qu'en cas de faute grave. Damville se permit même de conseiller au roi de

ne pas écouter les remontrances des députés protestants à la cour, et de les lui envoyer car il était sur place dans la province. Le roi n'apprécia guère le conseil de Damville et lui répondit³⁷ : « *Le roy veult ouyr tout le monde et ne refuser personne quelconque, quand ce seroit de son propre père qu'ils se viendront plaindre, mais il ne veult pour cela imprimer légèrement une mauvaise opinion de ceulx qu'il a cognu ses fidèles serviteurs. Bien veut ilque préalablement, ceulx qui se plaindront, qu'ils s'adressent aux gouverneurs, qui leur pourvoyent selon qu'ils verront estre nécessaire, & en leur refus sa Majesté de ce informée, y ordonnera ce qu'elle verra estre à faire par raison.* » Rien dans la conduite du seigneur de Damville ne laissait présager qu'il pourrait un jour abandonner la cause catholique ; il fut longtemps un des moins tolérants de ce parti avec le Vicomte de Joyeuse, le lieutenant général du Languedoc. Cette période de sa vie fut faste, il reçut des faveurs importantes, le 10 février 1566, le roi le fit Maréchal de France, à l'âge de 32 ans.

Le Duc de Montmorency fut appelé avec ses troupes auprès d'Henri IV, il participa à la reconquête du royaume envahit par les « tertios » de Philippe II alliés aux ligueurs des grandes villes françaises. Henri IV dut livrer une guerre difficile et se convertir au catholicisme pour être reconnu comme roi par tous les Français, le 27 février 1594. Sa finesse politique lui permit de ramener la paix civile dans son royaume, elle lui coûta pourtant très cher, Toulouse fut exemptée d'impôt direct pour cent ans, Henri de Joyeuse fut fait Maréchal et tous les grands qui se rallièrent à lui reçurent des privilèges très importants. Les Espagnols furent chassés du

³⁷ B. N., mss. Fr. 3153, p. 32 ou D. VIC et D. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, aux preuves, tome XII, note 277.

royaume, le traité de Vervins fut signé le 2 mai 1598, la France était libre, en paix mais complètement ravagée.

Le Duc de Montmorency sortit grandit de ces quarante ans de conflit ; il reçut comme son père avant lui, l'épée de connétable le 8 décembre 1593. Le Duc de Montmorency était un homme très particulier, il détestait les étrangers à cause des rapports que sa famille entretenait avec les princes lorrains. Il fut tolérant par nécessité politique et par ambition, en n'hésitant pas à s'appuyer sur les réformés pour affermir son pouvoir dans la province du Languedoc. On peut le qualifier d'opportuniste mais ses actions ne furent pas toujours négatives pour la France, souvent même au contraire, il permit par ses engagements à créer un équilibre entre les partis. Un mémoire de 1576 écrit par le Duc de Montmorency et adressé à Henri III montre sa vision des choses en ce qui concerne la guerre et les problèmes religieux³⁸ :

« Sire, y est il, il serait à désirer qu'il n'y eut q'une religion entre vos sujets pour les maintenir sous une même opinion, avec bonne justice & hors de défiance les uns des autres ; mais les évènements passés ont assez fait connaître qu'en leur divorce il y avait autre chose que de l'œuvre des hommes & que toutes les misères que nous avons souffertes ont précédé de la volonté de Dieu pour le châtiment de nos péchés [...] y ayant grand doute, si nous revenons aux guerres passées, ou que les grosses villes, avec l'autorité qu'elles ont prise, connaissent leur puissance, se révoltent & forment en république, comme y en a grande apparence, ou que la victoire demeure à un tiers qui, par succession de temps, après que nous serons entièrement ruinés, nous accordera à nos dépens & s'emparera de votre royaume à votre entière désolation,

³⁸ Bibl. Nat., mss. fr. 4047, p 75

Sire, des princes de votre sang & de nous tous ; car toute usurpation d'Etat amène quant à soi nouveauté & changement de lois.... » Il expliquait ensuite au roi de s'en tenir aux édits de paix et de ne pas rouvrir le conflit. Il était un homme peu scrupuleux mais pas sanguinaire, il ne fit jamais de guerre motivée par le fanatisme religieux. Il semble que la province du Languedoc lui devait une certaine reconnaissance ; il l'utilisa pour parvenir à ses fins politiques mais respecta presque toujours ses privilèges. Ses choix politiques étaient toujours raisonnables, il n'hésita jamais à faire la guerre quand il le fallait mais savait négocier au moment opportun. Cette qualité permit un peu d'atténuer le caractère atroce et la barbarie de ces guerres civiles.

Pour tirer un bilan de la carrière de Montmorency : il fut le leader des politiques qui prônaient la tolérance de fait ; il s'allia avec les huguenots mais il resta toujours un bon catholique. Damville s'opposa ouvertement au roi mais ne le trahit pourtant jamais avec l'étranger. Il fut un homme de son temps, égoïste, volage, galant, et peu scrupuleux quand il s'agissait de servir ses ambitions. Il sut toujours se rapprocher du pouvoir royal quand il le devait, et gouverna ainsi le Languedoc comme « un roi sans couronne » jusqu'à la fin de sa vie.

CONCLUSION

Le roi Henri IV avait réussi à désarmer la France ligueuse, au prix de nombreuses concessions parfois en total désaccord avec ses convictions et les promesses données aux huguenots. Il semble qu'Henri IV a rétabli la paix dans son royaume en essayant de ne pas heurter ses anciens alliés et ses anciens ennemis, car ils étaient tous devenus ses sujets. Les protestants qui avaient participé à la mise en place de la paix

dans le royaume avaient pour la plupart admis la conversion « politique » de Henri IV, mais ils continuaient pourtant à exercer sur le roi une pression certaine. Les huguenots estimaient avoir activement participé à la lutte de Henri IV contre les grands seigneurs ambitieux et ultra-catholiques ; en cela ils espéraient obtenir satisfaction en ce qui concernait leurs futures doléances.

Henri IV leur demanda leur participation pour établir un statut de l'église réformée de France et élaborer un dernier édit de pacification signé à Nantes le 13 avril 1598. Cet édit de Nantes fut rédigé à la hâte, il limitait en fait l'exercice de la religion qui était tolérée dans les lieux où elle se pratiquait déjà avant août 1597. Les protestants reçurent l'autorisation d'ouvrir deux temples par bailliage dans les lieux de leur choix mais toujours à l'extérieur des villes, le culte était par contre interdit dans les villes ligueuses et à Paris. Les seigneurs hauts justiciers pouvaient organiser le culte à leur guise et les petits seigneurs furent autorisés à organiser un culte familial limité à trente personnes.

Les articles de l'édit de Nantes garantissaient les protestants contre les agressions de l'Etat catholique, les tribunaux mixtes furent maintenus et dans certaines grandes villes Grenoble, Paris, Bordeaux on en créa de nouveaux. Les affaires où des protestants étaient impliqués se jugeaient toujours dans des tribunaux mixtes. Les réformés étaient autorisés à se marier avec des catholiques, à être enterrés à leur mode et à ne pas participer au culte catholique. Comme les curés, les ministres étaient exemptés de taille, ils pouvaient ouvrir des écoles dans leurs paroisses dans lesquelles la censure était très limitée. Les jeunes protestants devaient être admis dans les écoles et les universités, avaient accès à toutes les charges et les dignités.

Les protestants devaient payer la dîme du clergé et rendre tous les biens spoliés pendant les guerres contre quoi le clergé protestant recevait des « *brevets*³⁹ » qui leur accordaient une subvention annuelle destinée à permettre l'exercice du culte.

Un autre « *brevet* » accordait pour huit ans des garanties militaires aux réformés, avec cent cinquante « *lieux de refuges* », villes et villages tenus par le parti, cinquante et une places de sûretés très bien armées dont la Rochelle, Montauban et Montpellier pour les plus importantes. Henri IV y nomma les gouverneurs sur proposition des assemblées protestantes toujours en fonction dans tout le royaume. Le parti huguenot possédait un contingent d'environ 3500 gentilshommes et un réseau d'influence leur permettant de lever rapidement une armée de plus de 25000 hommes⁴⁰. Ils avaient aussi le droit d'organiser des assemblées religieuses de consistoire, de colloques et de synodes sans autorisation directe du roi, si ce n'est pour les synodes nationaux. Les réformés gardaient ainsi une certaine autonomie politique basée sur ce droit d'assemblée et sur leurs forces militaires. Cet édit de « tolérance religieuse » semblait être un accord politique donnant plus de satisfaction au parti huguenot, à la noblesse et aux villes qu'à la religion elle-même, qui n'était en fait que tolérée. Sur le terrain, l'application de l'édit ne se fit pas sans problème, les commissaires royaux chargés de le faire appliquer dans les provinces éprouvèrent souvent des difficultés à inscrire les stipulations prévues dans le cadre de la géographie religieuse. Dans les provinces où les protestants étaient majoritaires il fut difficile de leur imposer un recul en leur imposant deux temples par baillage. Dans le cas contraire les officiers devaient intervenir

³⁹ MIQUEL P. *Les guerres de religion*, éd. Fayard, Paris, 1997, p. 405.

⁴⁰ MIQUEL P. *Les guerres de religion*, éd. Fayard, Paris, 1997, p. 405, chiffres à vérifier.

ou élaborer des brevets spéciaux pour permettre aux protestants de construire des temples dans des fiefs catholiques. Ces commissaires royaux s'opposèrent très souvent aux officiers municipaux des sénéchaussées qui craignaient des troubles causés par la présence des réformés, et même ils durent parfois les protéger, eux et leurs lieux de culte. Désormais tout effort missionnaire était en théorie voué à l'échec.

Les zones protestantes étaient définies, aucun lieu de culte nouveau ne pouvait être établi, en accord avec une idée de Catherine de Médicis qui voulait inscrire la religion réformée dans un territoire immuable. « *L'édit de Nantes était la photographie d'une situation des deux religions figées, comme si elles ne devaient pas bouger dans l'avenir*⁴¹. »

Les guerres de religion laissèrent le Languedoc affaibli ; elles avaient sapé sa croissance économique mais l'espoir de repartir était bien réel. Comme après chaque guerre la croissance reprit, les villes se développèrent, les cités huguenotes des Cévennes profitèrent de leur stabilité et de la protection du connétable de Montmorency pour élever leurs industries à un niveau jusque là jamais atteint⁴². Les instances protestantes entamèrent une politique de rigueur, les ministres contrôlaient la vie religieuse et morale de leurs fidèles, ils devaient se rendre au prêche tous les dimanches, communier à Noël, Pâques et Pentecôte sous peine d'être punis par les consistoires. Les catholiques eurent la volonté de réformer leur religion pour pouvoir se réinstaller en force dans le Languedoc. Il rouvrirent toutes leurs églises dans la ville de Nîmes, y réintroduisirent les réformateurs du clergé régulier, jésuites, récollets et franciscains. Les élites intellectuelles développèrent un idéal

⁴¹ Ibid. p. 407

⁴² WOLFF PH. *Histoire du Languedoc*, op.cit. p. 334

humaniste et pacifiste chrétien, le pasteur Jean de Serre, professeur à l'Académie de Nîmes élaborait un projet pour la réunion des deux religions, mais ces théories restèrent utopiques et ne purent jamais se mettre en place dans un royaume pas vraiment disposé à accepter une telle tolérance⁴³.

Le retour à la prospérité calma pourtant les passions religieuses et donnant de nouveaux fondements aux rapports humains jusqu'à alors basés sur l'appartenance religieuse des personnes. Bien sûr, l'ouest de la Province était resté catholique et l'est huguenot, mais la zone de contact vit de nombreuses alliances commerciales ou matrimoniales se tisser. Ce retour au calme s'appuyait sur une croissance économique servie par de nouvelles cultures, les vignes et le maïs dans le sud ouest, de nouvelles industries textiles avec la soie des Cévennes ou les draperies montpelliéraines. Les protestants français étaient alors, en Europe, la seule minorité religieuse qui fût à l'abri des persécutions et reconnue en tant que telle.

Henri IV instaura la tolérance dans son royaume mais il espérait la restauration de l'unité de l'église, ne croyant pas pour sa part à une réelle division de la foi. Il repoussait par contre l'idée d'hérésie et voyait dans les deux confessions, deux formes historiquement distinctes d'une même foi qui devaient un jour se rejoindre⁴⁴.

Voyons dès lors quelles furent les conséquences de la fin de la guerre pour la ville de Sommières reconnue comme l'une des places de sûretés du Languedoc.

⁴³ JEANJEAN A., *Les origines de la réforme, la réforme à Sommières*, Sommières et son histoire, n°6, U.P.V., Montpellier, 1998, p.67

⁴⁴ GARRISSON-ESTEBE, *Les protestants du Midi, 1559-1598*, éd. Le midi et son histoire, Millau, 1980, p 213.

L'église réformée de Sommières habituée à son indépendance eut beaucoup de mal à accepter l'édit de Nantes qui représentait pour elle un recul par rapport à la situation antérieure. Le roi dut garantir aux sommiérois que leurs privilèges seraient maintenus, mais les méfiances continuèrent et Sommières prenait des mesures de sûreté à la moindre rumeur. Ainsi en 1599, Abdias de Chaumont, un protestant zélé, s'empara du château de Sommières pour se fortifier et réaffirmer l'indépendance religieuse de la ville⁴⁵. Les états de la Province réunis à Pézénas au mois d'avril 1599 lui assignèrent 1300 écus garantis sur le sel pour qu'il consente à quitter le château de Sommières.

La ville de Sommières eut ses privilèges confirmés par le roi par des lettres patentes qui furent enregistrés avec ses privilèges le 23 août 1604, au parlement de Toulouse⁴⁶. Pendant quelques années la situation resta calme à Sommières, mais l'assassinat d'Henri IV par Ravaillac, le 14 mai 1610, inquiéta énormément les protestants de la ville. Le duc de Ventadour, gouverneur du Languedoc, fit parvenir la douloureuse nouvelle aux consuls de la ville et leur rappela qu'ils ne devaient en aucun cas enfreindre l'édit de pacification, désormais dernier garant de la paix dans le royaume. La terrible nouvelle arriva le 20 mai à Sommières où elle fut enregistrée par la maison consulaire en même temps qu'elle ordonnait des mesures de précaution aux portes et sur les murailles de la ville dont on décida la restauration.

⁴⁵ GAUSSEN Y. *Sommières promenade à travers son passé*, Nîmes, Ets Chastanier Frères et Bertrand, 1968, p. 145.

⁴⁶ BOISSON E. *Sommières*, Nîmes, éd. Lacour, 1845, p.245.

En décembre 1611, se tint à Sommières une assemblée générale des églises réformées du midi qui devait traiter des craintes émanant des nouvelles dispositions politiques que pourrait prendre la nouvelle cour à leur sujet. Cette assemblée eut un certain succès, car elle amena une trentaine de gentilshommes de la religion de la ville et des environs, inquiets de leur avenir. Les choses restèrent en place ; en décembre 1614, Louis XIII confirma même les privilèges de la ville qui furent enregistrés au parlement de Toulouse par des lettres patentes enregistrées le 2 avril 1615. Malgré ces garanties les huguenots de la Province recommençaient à donner des marques d'inquiétude, ils pensaient de plus en plus à assurer leur défense. Après le synode national tenu à Alès au mois de novembre 1620, le conseil de la ville délibéra pour acheter des munitions pour disait-il⁴⁷ : « *de la conserver au service et sous l'obéissance du roi.* » La situation de la Province se détériora et la ville de Sommières se rallia au nouveau chef du parti huguenot le duc de Rohan, elle interdit le culte catholique dans ses murs et mit à sac l'église. Sommières paya cher cette rébellion, car le roi vint dans la Province et assiégea la ville de Sommières qui capitula au mois d'août 1622, en perdant beaucoup de ses privilèges. Les troupes royales restèrent dans la ville pendant pratiquement un an et lui firent payer cette nouvelle tentative de sédition.

La ville de Sommières fut toujours impliquée dans les problèmes politiques de la Province pendant ces guerres de religion, mais elle paya relativement cher ses rébellions : rappelons-le, elle subit trois sièges importants en moins de 50 ans.

⁴⁷ BOISSON E. *Sommières*, Nîmes, éd. Lacour, 1845, p.249.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du Languedoc.

AIGREFEUILLE C. - *Histoire de la ville de Montpellier*, sous la direction de M. de la Pijardière et plusieurs membre d e la société bibliophile languedocienne - Montpellier - éd. C. Coulet libraire éditeur, 1875.

D. VIC et D. VAISSETTE - *Histoire générale du Languedoc* - tome XI - XII - *Preuves de l'histoire de Languedoc* - Toulouse, éd. Privat, 1849.

NOURRIT L. - *mille ans d'histoire en Languedoc, Saint Christol, Hérault, ancienne commanderie de l'ordre souverain, militaire et hospitalier de Saint Jean de Jérusalem* - Béziers, Sipo, 1987.

WOLFF P. - *Histoire du Languedoc* - Toulouse, Privat, 1988.

Ouvrages sur les religions pendant l'époque moderne.

ANQUEZ L. - *Histoire des assemblées politiques des réformés de France* - Paris, éd. A. Durand, 1859.

BLANCHARD A. - MICHEL H. - PELAQUIER E. - *La vie religieuse dans la France méridionale à l'époque moderne* - acte du colloque de 1990 - Université Paul Valéry, Montpellier, 1995.

CRUE F. - *Le parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy* - Plon, Paris, 1892.

DELUMEAU J. - *Naissance et affirmation de la réforme* - collection nouvelle clio, P.U.F., Paris, 1965

EXBRAYAT I. - *Huguenots de Nîmes, vaunage, vistrenque et du refuge*, Lacour, Nîmes, 1984.

GARRISSON-ESTEBE J. - *Protestants du Midi, 1559 - 1598*, Privat, Toulouse, 1980.

GUIRAUD L. - *La réforme à Montpellier* - Mémoire de la Société archéologique, deuxième série, t. VI et VII, Montpellier, 1918.

HAUSER H. - *La naissance du protestantisme* - P.U.F., Paris, 1962.

LEONARD E.G. - *Histoire générale du protestantisme* - tome II, P.U.F., Paris, 1961.

Ouvrages sur la ville de Sommières.

BLANCHARD A. - *Entre terre de Sommières et petite Camargue, les barons de Lècques, chefs de guerre huguenots 1562-1622*. Histoire et Défense, les cahiers de Montpellier, n° 28, II, 1993.

BOISSON E. - *Sommières* - Lacour, Nîmes, 1849.

CABOT J. - *Les compoix* - Sommières et son Histoire, Montpellier, presses de l'Université Paul Valéry, n°2, 1986 p 26 ou voir Archives municipales registres CC 1.

DESAUNAY J.-P. - *Sommières à travers les archives* - Sommières et son Histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, 1998, n° 6.

EXBRAYAT I. - *Sommières à cinq lieux à la ronde* - Lacour, Nîmes, 1986.

EXBRAYAT I. - *Calvisson village huguenot 1561-1914* - Lacour, Nîmes, 1985.

FAUCHERRE N. - MESQUI J. - *Le château de Sommières* - Sommières et son histoire, Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry, n°4, février 1989.

GAUSSEN I. - *Sommières promenade à travers son passé* - Presse du Languedoc, Nîmes, 1951.

GAUSSSEN I. - *Les foires et marchés de Sommières en Languedoc* - Ed. Chastanier. Nîmes, 1921.

GIRY E. - *Histoire des deux sièges de Sommières* - édition originale, Benoist Rigaud, Lyon, 1578.

GUIRAUDET G. - *Foires et marchés de Sommières* - Sommières et son histoire, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, n°3, février 1995.

JEANJEAN A. - *Vieilles rues de Sommières* - Nîmes, Lacour, 1988.

JEANJEAN A. - *Les origines de la réforme à Sommières* - Sommières et son histoire, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, n°6, février 1998.

MOREAU M. - *Le Vidourle, ses villes, ses moulins et ses ponts* - Montpellier, Les presses du Languedoc, 1996 (2^{ème} éd. revue et corrigée.)

Ouvrages sur quelques personnalités.

APPOLINAIRE P. - *Capucin et gouverneur de Languedoc* - Imprimerie générale, Nîmes, 1895. A.D.H BRA 1384.

LA FERRIERE - Documents inédits sur l'histoire de France, tome 4 - *correspondance de Catherine de Médicis* - Imprimerie Nationale, Paris, 1845.

LA FERRIERE - Documents inédits sur l'histoire de France, tome 4 - *correspondance de Charles IX* - Imprimerie Nationale, Paris, 1845.

SAINT JEAN R. - *Le consulat de Joyeuse sous l'ancien régime* - A.D.H tar. 403, 1956, 42 f°.

TIEVANT C. - *Le gouverneur du Languedoc pendant les premières guerres de religion, 1559-1574, Henri de Montmorency Damville* - Publisud, Paris, 1993.

Ouvrages divers.

BLANCHARD A. - *Monstres et revues des gens de guerre en Languedoc 1621-1622* - Hommage à Jean Combes, étude Languedocienne, société archéologique de Montpellier, tome XIX, Montpellier, 1991.

BILOGHI D. - *Logistique et ancien régime, de l'étape royale à l'étape languedocienne* - Montpellier, U.P.V., 1998.

DOUAIS C. - « Les guerres de religion d'après les papiers du baron de Fourquevaux, 1572-74 » - *Annales du Midi* - Toulouse, 1892.

MESQUI J. - *châteaux et enceintes de la France médiévale* - congrès d'archéologie de France, session 157, Gard, 1993.

ROCOLLE Colonel - *2000 ans de fortifications* - éd. Lavazol, Lavauzelle, 1989.

TASSIN M. - *Les plans et profils de toutes les principales villes de France* - 2 vol - Paris, 1634.